

A Paris, le 3 janvier 2012

Madame, Monsieur,

La Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant - CIDE - est un grand texte adopté en 1989 à l'ONU dans la continuité de la Déclaration des droits de l'homme. Elle proclame les droits fondamentaux pour tous les enfants, à une famille, à la santé, à l'éducation, à la justice, à la protection et aussi leurs droits à s'exprimer et à participer à la vie de la société. Tous les enfants en France sont concernés par cette Convention que la France a ratifiée en 1990 : tous les jeunes de moins de 18 ans « indépendamment de toute considération de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou autre de l'enfant ou de ses parents ou représentants légaux, de leur origine nationale, ethnique ou sociale, de leur situation de fortune, de leur incapacité, de leur naissance ou de toute autre situation ». **La France, pays signataire, a l'obligation de faire connaître la CIDE par tous les moyens. Pourtant, aujourd'hui la Convention paraît complètement oubliée dans le discours ambiant et le fossé se creuse entre notre société et ses enfants.**

Le COFRADE veille à l'application en France de la CIDE depuis 1990. Composée de 50 associations membres, le COFRADE fait connaître la CIDE au grand public, propose aux Pouvoirs publics des adaptations législatives et rend compte périodiquement au Comité des Droits de l'Enfant à Genève. Le COFRADE établit son rapport alternatif à partir des constats faits sur le terrain par ses associations membres.

A la veille d'échéances électorales importantes pour notre pays, le COFRADE demande aux partis politiques, aux candidats et futurs candidats, de s'engager sur l'application complète de la Convention dans notre pays et sur la mise en place d'une politique globale pour TOUS les ENFANTS dans l'intérêt supérieur de l'Enfant.

A cette fin, le COFRADE préconise la création d'une mission interministérielle Enfance où siègeront les associations de Défense des Droits de l'Enfant, avec pour objectifs de :

- réaliser un état des lieux des Droits de l'Enfant dans les lois existantes,
- mettre en œuvre les préconisations du rapport du Comité des Droits de l'Enfant de Genève publié en 2009,
- évaluer, au regard de la CIDE, les résultats des politiques en faveur de l'Enfance dans les domaines suivants : famille, santé, éducation, justice, protection et citoyenneté,
- veiller au respect, dans les futures lois votées, des principes de la CIDE et de l'intérêt supérieur de l'Enfant.

Nous serons attentifs à votre réponse, que le COFRADE publiera sur son site, cofrade.fr, et dans la presse, et nous vous adressons toutes nos salutations.

Pour le COFRADE,
la Présidente, Andrée Sfeir